



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 9 JUILLET 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 3 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Christine LANGELLIER, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Sophie TEXIER BEAUSSET à Catherine BAUBRI ; Sabrina THIBAUD à Myriam DEBARGE.

Absents excusés : 2

Laurent FLAMENT ; Frédéric RASSE.

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**D1 - Compte rendu des décisions prises
depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article
L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**

Rapporteur : Madame la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération D2 du 2 avril 2026 portant délégation à Madame la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026.

Décision N° 21 du 8 juin 2026 : Vu le procès-verbal de la commission de la Bourse Esprit d'Entreprendre du 1^{er} juin 2026, attribution d'une subvention de 3 000 € pour soutenir le projet de repreneurs d'une activité de pâtisserie « La Gourmandise », dont la nouvelle enseigne, identifiée en tant que pâtisserie chocolaterie, s'intitule « Pâtisserie Delage », porté par la SARL DELAGE BEAUCHAMP, représentée par Mme Noémie BEAUCHAMP et M. Baptiste DELAGE.

Décision N° 22 du 8 juin 2026 : Vu le procès-verbal de la commission de la Bourse Esprit d'Entreprendre du 1^{er} juin 2026, attribution d'une subvention de 2 000 € pour soutenir le projet de création d'une activité de pâtisserie et d'épicerie fine « Maison Houry », portée par la micro-entreprise (entreprise individuelle) et représentée par Mme Houriya ABDOUSS-ASSET.

Décision N° 23 du 11 juin 2026 : Vu la délibération n° D10 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 26 février 2026, portant approbation du projet de création d'un bâtiment sportif labellisé Structure d'Entraînement et de Formation (SEF) de BMX au pôle cycliste de l'Aumônerie ;

Vu la décision DEC08 du Maire du 27 février 2026 sollicitant les soutiens financiers de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) exercice 2026, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département Charente-Maritime et de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour garantir la faisabilité du projet qui s'élève à 599 012,00 € HT ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le précédent plan de financement prévisionnel de l'opération afin de prendre en compte l'opportunité de bénéficier d'un taux de subvention supérieur au titre de la DETR exercice 2026 ;

Il est décidé de solliciter nos partenaires financiers selon le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Base subventionnable	Taux	Recettes
État – DETR exercice 2026 <i>(*commune incluse dans le programme Petites Villes de Demain)</i>	599 012,00 €	40 %	239 604,80 €
Région Nouvelle-Aquitaine	541 666,67 €	15 %	81 250,00 €
Département Charente-Maritime <i>(*Plan départemental Vals de Saintonge)</i>	599 012,00 €	25 %	149 753,00 €
Ville de Saint-Jean d'Angély (autofinancement)	599 012,00 €	21,44 %	128 404,20 €
TOTAL =			599 012,00 €

Décision N° 24 du 22 juin 2026 : Vu la décision n° 2023_ST_DEC19 du 20 juin 2023 donnant bail à loyer, à titre professionnel à ENVOL FORMATION, d'une partie du bien immobilier situé 6 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély ;

Considérant la demande formulée par ENVOL FORMATION relative à la diminution de surface de location ;

Il est décidé de conclure un avenant au bail professionnel, signé avec ENVOL FORMATION pour des locaux situés 6 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély, à compter du 1^{er} juillet 2026.

À compter du 1^{er} juillet 2026, la surface louée par ENVOL FORMATION sera de 121 m² dont 85 m² soumis à loyer moyennant un loyer mensuel de 551,03 €. Les autres termes du contrat restent inchangés.

Marché de services

Objet du marché : Révision générale du PLU
Date du marché : 08/06/2026
Montant du marché : 69 100,00 € HT
Attributaire : Agence UH Urbanisme et Paysage - 17610 SAINT SAUVANT

Objet du marché : Location maintenance et entretien du parc de photocopieurs de la Ville 2026/2030
Date du marché : 29/06/2026
Montant du marché : 61 255,00 € HT (pour 4 ans)
Attributaire : SHARP BUSINESS SYSTEMS - 95948 ROISSY CHARLES DE GAULLE

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises par Madame la Maire depuis le dernier Conseil municipal du 5 juin 2026.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,



Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance,

Marylène JAUNEAU

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.